

La société ENATEO, SAS inscrite au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 814 615 035, au capital social de 10 000 euros, dont le siège social est sis 42, boulevard Gambetta – 10000 Troyes, ci-après dénommée « ENATEO » d'une part et l'élève tel que défini dans le Dossier d'inscription, ci-après dénommé « l'Elève » d'autre part ont conclu le présent Contrat tel que défini ci-après.

**Article 1. Définition de l'élève.**

Par « élève » il faut entendre la personne physique pour laquelle la formation est dispensée.

**Article 2. L'enseignement est dispensé à distance, il comprend :**

- La mise à disposition des supports pédagogiques et devoirs prévus au programme d'étude au format numérique à travers une plateforme en ligne ;
- Les directives de travail et conseils nécessaires au bon déroulement de la scolarité de l'élève ;
- La correction des exercices et travaux d'application par l'équipe pédagogique ;
- La mise à disposition d'une assistance pédagogique tout au long de la formation (permanence téléphonique, rendez-vous téléphonique ou en vidéo-conférence, espace personnalisé depuis la plate-forme d'apprentissage, adresse e-mail de contact) en fonction de l'accompagnement choisi au moment de l'inscription.
- Toute option supplémentaire choisie lors de l'inscription pédagogique de l'élève disponible sur son département de résidence.

L'élève pourra apprécier la progression et l'évolution de ses résultats au moyen des notes et de l'appréciation portée sur chacun de ses devoirs et/ou travaux pratiques, ainsi qu'au moyen des exercices auto-correctifs.

Un relevé de notes et/ou un certificat de scolarité pourront être envoyés par mail à la demande de l'élève auprès de son responsable pédagogique et/ou accompagnateur de parcours. A l'issue de la formation, il sera adressé à l'élève un certificat de fin de formation mentionnant les dates et l'intitulé de celle-ci conformément à l'article L. 335 – 15 du Code de l'Education. Ce certificat est délivré sous conditions d'avoir réalisé l'ensemble des devoirs et/ou travaux pratiques prévus au programme de formation (sont inclus les devoirs demandés à être refaits par les professeurs), d'avoir assisté à tous les stages obligatoires lorsqu'ils sont inclus au programme, d'avoir obtenu au moins une moyenne générale de 10/20, d'avoir obtenu une note de 10/20 au moins au travail final de fin d'étude. Ce certificat viendra couronner l'investissement personnel dont l'élève aura fait preuve tout au long de sa formation et lui permettra de valoriser celle-ci dans le cadre de son projet professionnel.

**Article 3. L'accès aux supports pédagogiques.**

Dès l'enregistrement du premier règlement, l'élève recevra à l'adresse mail qu'il a fourni lors de son inscription, un mail l'invitant à s'inscrire sur la plateforme d'apprentissage en ligne. Il devra renseigner son NOM, Prénom et définir son mot de passe lors de sa première connexion. Il pourra dès lors consulter les premiers supports pédagogiques mis à sa disposition par ENATEO. Les supports pédagogiques seront débloqués au fur et à mesure de son avancée et de ses paiements.

L'élève trouvera ses devoirs et corrections de devoirs sur sa plateforme d'apprentissage en ligne. L'accès aux différents supports pédagogiques se fera à condition que l'élève soit à jour dans ses règlements vis-à-vis de ENATEO.

**Article 4. Les stages pratiques.**

Afin de compléter sa formation, l'élève pourra effectuer un stage professionnel en rapport avec sa formation dans une entreprise. Afin que ENATEO puisse délivrer la convention de stage, l'élève devra faire sa demande en respectant les délais légaux en vigueur.

**Article 5. Le rythme de travail.**

A moins qu'un organisme officiel (la CAF, le Pôle Emploi, un OPCA...) n'exige que soit respectée une assiduité particulière afin de garantir le paiement des prestations fournies par ENATEO l'élève est libre d'adopter le rythme de travail qui convient à ses disponibilités. Des devoirs déposés obligatoirement sur la plateforme d'apprentissage en ligne rendus avec régularité sont cependant fortement conseillés à l'élève afin d'assurer la progression pédagogique mais également la réussite de la formation.

**Article 6. Les inscriptions aux examens et concours.**

Il appartient à l'élève de procéder lui-même à toute demande d'information spécifique ainsi qu'aux formalités d'inscription à l'examen ou concours de son choix auprès des institutions compétentes (Inspection Académique, Rectorat, Ministères...). Si les épreuves qu'elles sont les seules habilitées à organiser sont couronnées de succès, ces institutions vous délivreront alors le diplôme auquel vous vous êtes inscrit (CAP, BTS, BP...) ou valideront votre admission dans une Ecole Spécialisée. Nos programmes de formation sont placés sous la responsabilité du Directeur Pédagogique.

**Article 7. Formalités de l'inscription.**

Le contrat entrera en vigueur à compter de la date de signature électronique du contrat d'inscription et des Conditions Générales de Vente, sous réserve de validation par la Direction Pédagogique. Si l'élève est mineur ou majeur protégé, le présent contrat sera signé par son représentant légal.

**Article 8. Durée de la formation.**

Une durée moyenne conseillée est indiquée à titre indicatif sur l'ensemble des fiches formations. Elle peut fluctuer en fonction du rythme de travail de l'élève, tout en respectant les conditions définies par l'article 5 des présentes conditions générales de vente.

**Article 9. Prix de la formation.**

Le prix de la formation comprend l'accès aux supports pédagogiques et devoirs prévus au programme, les corrections des devoirs et l'assistance pédagogique. Le prix est ferme et non révisable pendant la durée de l'engagement. A l'issue de cette dernière, l'élève est libre de poursuivre sa souscription à la formation, sans engagement, et peut résilier à tout moment. ENATEO pourra proposer à l'élève des services ou formations complémentaires en cours d'étude, qui feront l'objet d'une facturation distincte.

**Article 10. Modalités de paiement de la formation.**

Les modalités de paiement de la formation seront indiquées de façon claire et non équivoque sur le formulaire d'inscription ainsi que sur le contrat d'inscription.

**Article 11. Conditions financières**

**Frais**

Des frais d'assurance seront demandés à l'élève au titre de l'assurance que ENATEO souscrit si l'élève réalise une période de formation en entreprise. Des frais bancaires seront automatiquement réclamés en cas de règlement retourné par un organisme bancaire suite à un impayé.

**Intérêts de retard**

En cas de non-paiement d'une échéance à sa date d'exigibilité, des intérêts de retard au taux de 12% du montant des sommes dues seront réclamés.

**Frais d'annulation**

En cas de résiliation anticipée par l'élève de sa formation, des frais de résiliation sont exigés (cf. article 15).

**Article 12. Interruption des paiements et suspension de la formation.**

En cas d'interruption d'un des paiements ou de suspension des règlements, l'accès à la plateforme d'apprentissage en ligne sera bloqué par ENATEO jusqu'à régularisation des impayés.

En cas d'interruption de paiement le service recouvrement sera saisi pour prendre toutes les mesures nécessaires au respect de l'échéancier initialement convenu.

**Article 13. Report de la formation.**

Tout changement ou reprise d'étude accordé en cours de formation par le service administratif, constituera un avenant au contrat initialement souscrit. A ce titre, cet avenant ne proroge pas la durée de validité de contrat initial ou le délai pendant lequel la résiliation est possible.

**Article 14. Délai légal de rétractation.**

L'élève dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la date d'inscription afin d'exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités. Si le dernier jour du délai légal de rétractation tombe un jour férié ou non ouvré, il sera reporté au prochain jour ouvré.

Afin que la demande de rétractation soit prise en compte, il est indispensable que l'élève manifeste son intention de résilier en respectant les délais prévus dans les présentes Conditions Générales de Vente par mail à support@djoba.study ou par voie postale au siège social de ENATEO situé au 42, boulevard Gambetta – 10000 Troyes.

Les sommes déjà perçues dans le cadre de l'inscription seront remboursées sans retard excessif à l'élève.

**Article 15. Modalités de résiliation du contrat.**

Le présent contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal dans les trois premiers mois de son entrée en vigueur par lettre recommandée adressée au Directeur Pédagogique dans les conditions fixées par le Code de l'Education et dont est reproduit ci-après l'article L.444.8 dernier alinéa :

*« À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30% du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Cette valeur ne peut excéder 30% du montant total de la formation. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30% du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30% sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle quelle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence ».*

**Article 16. Propriété intellectuelle.**

Le contenu du site Internet est la propriété de ENATEO et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, ENATEO reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes réalisés (même à la demande de l'élève) en vue de la fourniture de la formation à l'élève. L'élève s'interdit donc toute reproduction ou exploitation des dites études, dessins, modèles et prototypes, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de ENATEO qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Par ailleurs, ENATEO reste propriétaire exclusif de l'ensemble des éléments fournis lors de la formation. L'élève dispose d'un droit d'utilisation exclusivement personnel de tout support électronique, papier, audiovisuel, sonore et de tout autre enseignement dispensé. L'élève pourra utiliser les connaissances acquises afin de les appliquer à toutes fins personnelles ou professionnelles, néanmoins, il s'interdit de reproduire, copier ou paraphraser les enseignements dispensés en vue de les transmettre à un tiers à titre onéreux ou gratuit.

**Article 17. Acceptation des Conditions Générales de Vente.**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par l'élève qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance. En cas d'élève mineur, les présentes Conditions Générales de Vente seront signées par le représentant légal qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance.

**Article 18. Droit applicable et langue.**

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Il est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte en français fera foi en cas de litige.